

Association faîtière nationale
pour les intérêts des cyclistes
Birkenweg 61
CH-3013 Berne

Tél 031 318 54 11
info@pro-velo.ch | www.pro-velo.ch

Communiqué de presse du 15 février 2018

Le Conseil fédéral ne veut pas de distance de dépassement de 1.5 mètre : PRO VELO maintient sa position

Dans sa réponse à une interpellation du Conseiller national PS Matthias Aebischer, le CF souligne qu'il n'estime pas nécessaire de modifier la loi sur la distance latérale de dépassement. PRO VELO Suisse regrette cette décision : une adaptation de la loi contribuerait à augmenter sensiblement la sécurité des cyclistes.

Le 10% des accidents impliquant des vélos se produit lors d'un dépassement trop rapproché. Les expériences faites dans d'autres pays montrent qu'une loi dans ce domaine contribue à sensibiliser les automobilistes et permet ainsi d'augmenter la sécurité des cyclistes. Il est regrettable que le Conseil fédéral n'estime pas nécessaire d'adapter la loi, comme il l'a souligné aujourd'hui dans sa réponse à l'interpellation du Conseiller national Matthias Aebischer.

Le marquage des bandes cyclables mentionné par le CF ne suffit pas pour sensibiliser les usagers de la route. En premier lieu, ces marquages ne sont pas présents sur tout le territoire national. Deuxièmement, ils n'ont jusqu'à présent pas permis d'éviter des dépassements trop rapprochés en raison du fait que les bandes cyclables elles-mêmes sont trop trop étroites. « Nous ne pouvons pas attendre que des bandes cyclables adéquates soient aménagées sur tout le territoire. J'encourage le Conseil fédéral à envoyer un signal clair à ce sujet », rappelle l'auteur de l'interpellation et Président de PRO VELO Suisse, Matthias Aebischer.

PRO VELO Suisse continue donc d'exiger une distance légale de dépassement de 1.5 mètre, comme ses délégués l'ont demandé dans une résolution du mois de novembre 2017. L'association continuera de sensibiliser les usagers de la route à propos de la distance de dépassement latéral, ceci dans l'optique d'augmenter la sécurité des cyclistes en Suisse.

Pour plus d'informations

Matthias Aebischer, Conseiller national, Président PRO VELO Suisse, 079 607 17
30 Bettina Maeschli, Adjointe au secrétaire général PRO VELO Suisse, 076 412 33 35

PRO VELO Suisse est l'association faîtière de défense des intérêts des cyclistes. Elle regroupe 40 associations régionales actives au niveau local et 34'000 membres individuels.

www.pro-velo.ch